

Conseil municipal du 25 mars 2009

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 (BUDGET PRINCIPAL, LOTISSEMENT DE L'ANGEVINIERE, CAISSE DES ECOLES, CCAS)

- Budget principal : excédent de fonctionnement global 98 : 275,01 €
Déficit d'investissement : 14 545,28 €
Soit un excédent global de 83 729,73 €- Approbation à l'unanimité

Affectation de résultat :

- article 1068 : 40 262,28 €
- article 002 excédent de fonctionnement reporté : 58 012,73 €

- Budget annexe de l'Angevinière : excédent d'exploitation : 3 661,41 €e
déficit d'investissement : 3 661,34 €
soit un excédent global de 0,07 € - Approbation à l'unanimité

Affectation de résultat :

- article 001 excédent d'investissement reporté : 0,07 €

- Caisse des écoles : **excédent d'exploitation : 2 722,92 €- Approbation à l'unanimité**

Affectation de résultat :

- article 002 excédent de fonctionnement reporté : 2 722,92 €

- CCAS : **excédent d'exploitation : 6 167,73 €- Approbation à l'unanimité**

Affectation de résultat :

- article 002 excédent de fonctionnement reporté : 6 167,73 €

PARTICIPATION 2009 AU SIVU ENFANCE ET JEUNESSE

Remboursement par le SIVU de la participation trop payée pour 2008 de 6 530,89 €

Participation 2009 : 26 118 €

Accepté à l'unanimité des membres

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

Le conseil municipal, par 12 POUR et 2 voix CONTRE (proposition d'un taux de variation à 1,06) décide d'appliquer un taux de variation de 1,045179 aux taux actuels, soit :

	Taux 2008	Coeff de variation	Taux 2009
Taxe d'habitation	8,41 %	1,045179	8,79
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,32 %	1,045179	24,37
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,91 %	1,045179	43,80